



Commune d'Echarlens

RAPPORT DE GESTION RELATIF AUX COMPTES 2024

En droit :

- En application de l'article 1 alinéa 1, de la loi sur les finances communales (LFCo). Celle-ci a pour but de permettre aux collectivités publiques locales et à leurs organes :
 - a) de gérer les finances de manière efficace et conforme au droit
 - b) de disposer des instruments et des bases de décision nécessaires à la gestion financière

- En application de l'article 19, de la loi sur les finances communales (LFCo), le conseil communal soumet chaque année un rapport de gestion à l'assemblée communale en même temps que les comptes.

- En application de l'art. 13 de la loi sur les finances communales (LFCo), les comptes se composent des éléments suivants :
 - a) le bilan
 - b) le compte de résultats
 - c) le compte des investissements
 - d) le tableau des flux de trésorerie
 - e) l'annexe

Les comptes sont structurés conformément au plan comptable déterminé dans le modèle comptable harmonisé.

Le compte de résultats et le compte des investissements doivent être présentés de manière identique et parallèlement au budget de l'année de référence.

Les chiffres des comptes de l'année précédente, hormis le tableau des flux de trésorerie, doivent également être présentés à l'assemblée communale pour comparaison.

➤ Présentation des comptes – principes

¹Les principes régissant la présentation des comptes selon l'art. 40 de la loi sur les finances communales LFCo sont les suivants :

- a) Annualité : l'exercice comptable coïncide avec l'année civile
- b) comptabilité d'exercice : les charges et les revenus du compte de résultats ainsi que les dépenses et les recettes du compte des investissements sont comptabilisés dans la période durant laquelle ils sont générés; le bilan est établi en fonction de la date de clôture
- c) spécialité : les charges, les revenus, les dépenses et les recettes sont présentés selon la classification fonctionnelle et selon la classification par nature du plan comptable; les actifs et les passifs du bilan sont présentés selon la classification par nature
- d) Prudence : la présentation des comptes et du bilan intègre tous les risques réels susceptibles d'en modifier les valeurs
- e) produit brut : les charges sont inscrites séparément des revenus du compte de résultats, les dépenses séparément des recettes du compte des investissements et les actifs séparément des passifs du bilan, sans aucune compensation, chacun d'entre eux y figurant à son montant intégral
- f) Importance : toutes les informations pertinentes nécessaires à une appréciation rapide et complète de l'état de la fortune, des finances et des revenus sont présentées
- g) spécialité qualitative : un crédit ne peut être affecté qu'au but pour lequel il est octroyé
- h) spécialité quantitative : une dépense ne peut être engagée que jusqu'à concurrence du montant inscrit dans le budget; sont réservées les dispositions relatives au dépassement de crédit
- i) spécialité temporelle: un crédit budgétaire non utilisé est périmé à la fin de l'exercice comptable; sont réservés les reports de crédits d'investissement
- j) comparabilité : les comptes de la commune et de ses unités administratives sont comparables entre eux et au cours des années
- k) permanence : les principes régissant la présentation des comptes restent inchangés sur une longue période
- l) continuité : les normes régissant la présentation des comptes s'appuient sur le principe selon lequel les activités de la commune perdurent

²En outre, les informations fournies pour la présentation des comptes tiennent compte des critères suivants :

- a) clarté : les informations sont précises et compréhensibles
- b) fiabilité : les informations reflètent la réalité des faits
- c) neutralité : les informations sont objectives et excluent l'arbitraire



Table des matières

1.	Introduction	4
2.	Synthèses	5
3.	Quotité d'impôt et taxes communales	8
3.1	Quotité d'impôt	8
3.2	Taxes communales.....	8
4.	Principes relatifs à la présentation des comptes selon le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2).....	10
4.1	Généralités	10
4.2	Amortissements	10
4.3	Compte des investissements / limite d'inscription à l'actif.....	10
5.	Résultat	10
5.1	Vue d'ensemble	10
5.2	Clôture du compte de résultats (résultat global)	11
5.3	Compte des investissements.....	12
5.4	Résultat du financement (autofinancement)	12
6.	Compte de résultats.....	13
6.1	Aperçu du compte de résultats selon les natures.....	13
6.2	Aperçu du compte de résultats selon les fonctions	14
6.3	Compte de résultats liste des dépassements selon le règlement des finances	17
7.	Compte des investissements.....	20
7.1	Aperçu du compte des investissements selon les groupes de matières.....	20
8.	Bilan	21
9.	Tableau des flux de trésorerie.....	22
10.	Annexes aux comptes annuels.....	24
10.1	Etat du capital propres (art. 18 al. 1 let. c LFCO).....	24
10.2	Tableau des provisions (art. 18 al. 1 let. d LFCO)	25
10.3	Tableau des participations (art. 18 al. 1 let. e LFCO).....	26
10.4	Tableau des garanties (art. 18 al. 1 let. e LFCO).....	27
10.5	Tableau des immobilisations (art. 18 al. 1 let. f LFCO)	28
11.	Indicateurs financiers et limitation de l'endettement	29
12.	Bases légales	30

1. Introduction

Les comptes 2024 ont été établis en respectant la loi sur les finances communales (LFCo), l'ordonnance sur les finances communales (OFCo) et le règlement communal des finances.

Compte de résultats

Le résultat opérationnel dégage un bénéfice de CHF 40'242.52 alors que le budget prévoyait un déficit CHF 311'241.75. La justification de cette différence comptes/budget résulte que lorsque nous établissons le budget, toutes les charges prévues sont inscrites et les recettes fiscales qui sont estimées avec prudence.

- l'excédent de produits se justifie par l'augmentation des recettes fiscales et le prélèvement sur la réserve liée au retraitement du PA
- les charges de transferts sont moins élevées.

Compte des investissements

Le compte des investissements boucle avec des charges de CHF 553'351.59 et de produits de CHF 391'233.00

Vous trouverez dans ce rapport, toutes les informations relatives aux comptes 2024 et nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire désiré.

Les comptes 2024 détaillés sont à votre disposition sur notre site internet www.echarlens.ch



2. Synthèses

Ce chapitre permet de présenter, sous forme résumée, les principales règles concernant les comptes :

a) Les adaptations législatives

L'assemblée communale a adopté le 14 avril 2021 les réglementations suivantes :

Règlement sur les finances (RFin)

- Art. 3 Limite d'activation des investissements (Art. 42 LFCo, art. 22 OFCo)
Les investissements sont activés à partir d'un montant de 30'000.00 francs
Les investissements n'atteignant pas ce seuil sont portés au compte de résultats
- Art. 4 Comptes de régularisation (Art.13 et 40 al. 1 let. b LFCo)
Les actifs ou passifs de régularisation, déterminés chaque année en raison d'une date d'échéance autre que le 31 décembre et dont les montants ne varient pas, ne sont pas comptabilisés.
- Art. 5 Compétences financières du conseil communal (Art. 67al. 2, 1e phr. LFCo)
¹ Dépense nouvelle (art. 33 al. 1 let. a OFCo)
Sous réserve de couverture suffisante par un crédit budgétaire, le conseil communal est compétent pour engager une dépense nouvelle ne dépassant pas 30'000.00 francs.
² Pour les dépenses périodiques, la durée prévisible totale de l'engagement est prise en compte. A défaut de précision temporelle, une durée de dix ans fait foi.
- Art. 6 b) Dépense liée (Art. 73 al. 2 let. e LFCo)
Le conseil communal est compétent pour décider les dépenses liées.

Lorsque le montant d'une telle dépense dépasse la compétence financière fixée à l'article 5 du présent règlement, la commission financière en préavise le caractère nouveau ou lié (Art. 72 al. 3 LFCo).
- Art. 7 c) Crédit additionnel (Art. 33 LFCo, Art. 33 OFCo)
¹ Le conseil communal est compétent pour décider un crédit additionnel pour autant que ce dernier ne dépasse pas 20% du crédit d'engagement concerné et à condition que le montant du crédit additionnel soit au maximum de 50'000.00 francs. Un seul crédit additionnel par objet pourra être accordé.

² Si le crédit additionnel dépasse le seuil fixé à l'alinéa 1, le conseil communal doit sans délai demander un crédit additionnel avant de procéder à un autre engagement. L'article 6 al. 2 du présent règlement s'applique par analogie.

- Art. 8 d) Crédit supplémentaire (Art. 36 al. 3 LFCo, Art. 33 OFCo)

¹ Le conseil communal est compétent pour décider un crédit supplémentaire pour autant que ce dernier ne dépasse pas 20 % du crédit budgétaire concerné et à condition que le montant du crédit supplémentaire soit au maximum de 6'000.00 francs.

² Toutefois, le conseil communal est compétent pour décider un dépassement de crédit lorsque l'engagement d'une charge ou d'une dépense ne peut être ajourné sans avoir de conséquences néfastes pour la commune ou lorsqu'il s'agit d'une dépense liée. L'article 6 al. 2 du présent règlement s'applique par analogie.

³ En outre, les dépassements de crédits sont autorisés en cas de charges ou de dépenses lorsque celles-ci sont compensées par les revenus ou les recettes afférents au même objet dans le même exercice.

⁴ Le conseil communal établit une liste motivée de tous les objets dont le dépassement excède les limites fixées à l'alinéa 1 et les soumet globalement à l'assemblée communale pour approbation, au plus tard lors de la présentation des comptes. Les crédits supplémentaires de minime importance inférieure à 2'500.00 francs peuvent ne pas être listés.

- Art. 9 Contrôle des engagements (art. 32 LFCo)

Le conseil communal tient le contrôle des engagements contractés, des crédits utilisés et des paiements effectués ainsi que, le cas échéant, de la répartition des crédits-cadres entre les projets individuels.

b) Les spécificités communales

- Service de l'approvisionnement en eau potable
- Service du traitement des eaux usées
- Service de la gestion des déchets

Ces trois services sont autofinancés.

Les investissements et les projets importants en 2024

Pour l'année 2024, les investissements suivants sont terminés :

1. Toiture du Restaurant La Croix-Verte	crédit non utilisé	CHF 41'868.80
2. Route du Ranto	crédit non utilisé	CHF 29'656.35
3. Route du Sapier	crédit non utilisé	CHF 17'826.65
4. Réfection partielle de la route de Montilier	dépassement	CHF 2'525.05
5. Remplacement vannes d'alimentation	dépassement	CHF 1'592.45

Vous pouvez constater que deux dépassements sont à relever.

Les investissements reportés sur 2025 sont :

1. Informatique
2. Bâtiment divers – crédit d'étude
3. Transformation salle des Echecs du Restaurant
4. Planification projets de génie civil
5. PIEP et règlement communal

Les subventions reçues en 2024 :

1. Route du Ranto et Route du Sapier : - subvention fédérale	CHF 123'811.00
2. Route du Ranto et Route du Sapier : - subvention cantonale	CHF 111'430.00
3. Projets AF 1 ^{ère} étape : -solde subvention fédérale	CHF 51'780.00
4. Projets AF 1 ^{ère} étape : - solde subvention cantonale	CHF 43'602.00
5. Toiture du Restaurant Croix-Verte – Service de l'énergie SdE	CHF 45'180.00

3. Quotité d'impôt et taxes communales

3.1 Quotité d'impôt

Les comptes 2024 sont présentés avec une quotité d'impôt en % de l'impôt cantonal de base soit :

a) Impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques	70.00 %
b) Impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales	70.00 %
c) Contribution immobilière en ‰ de la valeur fiscale	1.5 ‰
d) Impôt sur les successions et les donations	70.00 %

3.2 Taxes communales

Les taxes communales sont les suivantes :

3.2.1 Taxes de l'approvisionnement en eau potable :

Taxe de raccordement habitant :	CHF 2'000.00 TTC par point de racc. CHF 500.00 TTC par appartement ou studio supplémentaire
Taxe de raccordement artisanat, industrie, agriculture	CHF 2000.00 TTC par point de racc. 1 ¼ » CHF 750.00 TTC par ¼ pouce supplémentaire
Taxe d'utilisation (de consommation) au m3	CHF 2.25 TTC
Taxe de base	CHF 0.00
Taxe de location des compteurs	CHF 36.00 TTC
Le prix de l'eau consommée est	CHF 2.25/m3 TTC

3.2.2 Taxes du traitement des eaux :

Taxe de raccordement eaux usées :	CHF 8.00/m2 HT de surface de la parcelle x l'indice brut d'utilisation du sol (IBUS) fixé pour la zone à bâtir considérée ou CHF 1.05 par m3 si le RCU fixe un coefficient de masse pour la zone à bâtir CHF 8.00/m2 HT de surface de la parcelle, jusqu'à une surface maximale de 1'000 m2, multipliée par un indice théorique brut d'utilisation du sol (IBUS) fixé à 0.60 pour un fonds construit hors de la zone à bâtir et zones agricoles
Taxe fixe par équivalent-habitant déterminé :	CHF 370.00 HT CHF 370.00 HT en cas d'agrandissements ou transformations
Taxe d'exploitation selon eaux consommée	CHF 2.20 par m3
Taxe de base m2 de surface de parcelle	CHF 0.50/m2 TTC

3.2.3 Taxes déchets :

Taxe de base par habitant, dès la 20 ^{ème} année	CHF 75.00
Taxe de base pour l'élimination des déchets des entreprises	CHF 300.00
Taxe de base pour les résidences secondaires	CHF 100.00
Prix de l'élimination des déchets taxe au sac	CHF 2.00 à CHF 9.00

3.2.4 Taxes d'inhumations :

Creusage d'une tombe personnes domiciliées dans la commune (inhumation 20 ans)	CHF 1'500.00 maximum
Creusage d'une tombe personnes non domiciliées dans la commune	CHF 2'000.00 maximum
Pose d'une urne dans le columbarium (maximum 20 ans)	CHF 350.00
Dépôt de l'urne dans une tombe cinéraire	CHF 350.00

Taxes d'entrée

Taxe pour les personnes non domiciliées dans la commune	CHF 500.00
---	------------

3.2.5 Taxe d'exemption du Service du feu :

Taxe d'exemption annuelle de 20 à 40 ans	CHF 150.00
--	------------

3.2.6 Taxe/Impôt sur les chiens :

Par animal	CHF 50.00
Cette taxe ne tient pas compte de l'émolument perçu par le canton qui est facturée séparément.	

3.2.7 Taxe place d'amarrage

Taxe annuelle citoyen d'Echarlens	gratuit
Taxe annuelle non domicilié à Echarlens	CHF 50.00



4. Principes relatifs à la présentation des comptes selon le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2)

4.1 Généralités

Les comptes 2024 ont été établis en application du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2), conformément à la loi sur les finances communales (LFCo) du 22 mars 2018.

4.2 Amortissements

Il n'est pas autorisé d'effectuer des amortissements du patrimoine financier. Celui-ci est réévalué périodiquement en application de l'article 43 alinéa 3 de la loi sur les finances communales (LFCo)

Le patrimoine administratif est amorti de façon linéaire, en fonction de la durée d'utilisation de chaque catégorie d'immobilisations en application de l'art. 45 de la loi sur les finances communales (LFCo)

4.3 Compte des investissements / limite d'inscription à l'actif

Selon le règlement communal des finances, le Conseil communal inscrit les dépenses d'investissement au compte de résultats jusqu'à concurrence de CHF 30'000.00. Au-delà de cette limite, elles doivent être inscrites dans le compte des investissements.

5. Résultat

5.1 Vue d'ensemble

Comptes	Libellés	Comptes 2024	Budget 2024
90	Clôture du compte de résultats	40'242.52	-311'241.75
400	Impôts directs, personnes physiques	1'990'048.71	1'847'700.00
401	Impôts directs, personnes morales	17'396.80	10'200.00
4021	Impôts fonciers	172'125.70	173'000.00
5 ./ 6	Investissements nets	162'118.59	463'556.00

5.2 Clôture du compte de résultats (résultat global)

(Généré automatiquement par le système informatique)

Comptes	Libellés	Comptes 2024	Budget 2024
30, 31, 33, 35, 36,	Charges d'exploitation	3'711'730.89	3'875'791.75
40, 41, 42, 45, 46,	Revenus d'exploitation	-3'282'700.71	-3'118'694.25
	Résultat de l'activité d'exploitation	429'030.18	757'097.50
34	Charges financières	9'692.55	7'000.00
44	Revenus financiers	-315'853.60	-289'744.10
	Résultat provenant de financement	-306'161.05	-282'744.10
	Résultat opérationnel	122'869.13	474'353.40
38	Charges extraordinaires	0.00	0.00
48	Revenus extraordinaires	-163'111.65	-163'111.65
	Résultat extraordinaire	-163'111.65	-163'111.65
39	Imputations internes	6'284.10	6'630.00
49	Imputations internes	-6'284.10	6'630.00
	Total imputations internes	0.00	0.00
	Résultat total, compte de résultats	40'242.52	-311'241.75

Commentaires :

La présentation du résultat se fait à 3 niveaux.

Le résultat opérationnel boucle avec un excédent de charges de CHF 122'869.13

Le résultat extraordinaire boucle avec un excédent de produits de CHF 163'111.65

Le résultat total, soit CHF 40'242.52 d'excédent de produits sera viré au capital propre.

Le résultat **extraordinaire** porte bien sa dénomination. Il s'explique par le prélèvement sur la réserve de réévaluation du patrimoine administratif (PA) et des prélèvements à la réserve. Pour 2024 et ce, jusqu'en 2031, nous « bénéficierons » à ce titre d'un produit extraordinaire de CHF 163'111.65 par an correspondant à 2.67 % de la valeur de notre patrimoine administratif sans les terrains, alpages et les forêts

Le résultat **opérationnel** peut être comparé à l'ancien compte de fonctionnement.

5.3 Compte des investissements

(Généré automatiquement par le système informatique)

Comptes	Libellés	Comptes 2024	Budget 2024
690	Report au bilan des dépenses	553'351.59	765'236.00
590	Report au bilan des recettes	391'233.00	301'680.00
	Résultat du compte des investissements	162'118.59	463'556.00

5.4 Résultat du financement (autofinancement)

Comptes	Libellés	CHF
90	Clôture du compte de résultats	40'242.52
33 +	Amortissement du patrimoine administratif	272'248.40
35 +	Attributions aux financements spéciaux	144'739.96
45 -	Prélèvement sur les financements spéciaux	23'508.51
364 +	Réévaluation des prêts du patrimoine administratif	-
365 +	Réévaluation des participations du patrimoine administratif	
366 +	Amortissements des subventions des investissements	-
299 +	Attributions aux capitaux propres	
296 -	Revalorisation du patrimoine financier	-
466 -	Amortissement des subventions d'investissements protégées au passif	45'858.10
489 -	Prélèvement sur les capitaux propres	163'111.65
	Autofinancement (Cash-flow)	224'752.62
690 ./ 590	Résultat du compte des investissements (selon chiffre 5.3 ci-dessus)	162'118.59
	Résultat de financement (+ = excédent / - = découvert de financement)	62'634.03

d) Commentaires :

Un résultat de financement négatif représente un recours à l'emprunt.

6. Compte de résultats

6.1 Aperçu du compte de résultats selon les natures

CHARGES		Comptes		Budgets	
		2024		2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
30	Charges d'exploitation	484'818.36		461'600.60	
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	544'268.65		654'802.4	
33	Amortissements du patrimoine administratif	272'248.40		265'941.4	
34	Charges financières	9'692.55		7'000.00	
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	144'739.96		106'977.45	
36	Charges de transferts	2'265'655.52		2'386'469.90	
37	Subventions redistribuées	0.00		0.00	
38	Charges extraordinaires	0.00		0.00	
39	Imputations internes	6'284.10		6'630.00	
3	Total des charges	3'727'707.54		3'889'421.75	
REVENUS		Comptes		Budgets	
		2024		2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
40	Revenus fiscaux		-2'419'711.16		-2'244'400.00
41	Patentes et concessions		-16'799.41		-15'000.00
42	Taxes		-536'090.33		-503'517.95
43	Revenus divers		0.00		0.00
44	Revenus financiers		-315'853.60		-289'744.10
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		-23'508.51		-40'102.70
46	Revenus de transferts		-286'591.30		-315'673.60
47	Subventions à redistribuer		0.00		0.00
48	Revenus extraordinaires		-163'111.65		-162'111.65
49	Imputations internes		-6'284.10		-6'630.00
4	Total des revenus		-3'767'950.06		-3'578'180.00
CLÔTURE		Comptes		Budgets	
		2024		2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
90	Clôture du compte de résultat	40'242.52			311'241.75
9	Compte de clôture	40'242.52			311'241.75

Commentaires :

Comparé au budget, nous relevons des charges inférieures à hauteur de CHF 161'714.21 et des revenus supérieurs à hauteur de CHF 189'770.06

Si les charges sont dans l'ensemble bien maîtrisées, les revenus sont plus difficiles à prévoir notamment les impôts sur les gains immobiliers et sur les mutations.

6.2 Aperçu du compte de résultats selon les fonctions

Comptes de résultats		Comptes 2024		Budget 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION GÉNÉRALE Excédent de produits/charges	570 460,05	171 925,20 398 534,85	562 953,65	171 372,10 391 581,55
1	ORDRE ET SECURITE PUBLIQUE, DEFENSE Excédent de produits/charges	102 119,80	51 847,70 50 272,10	94 443,45	47 267,30 47 176,15
2	FORMATION Excédent de produits/charges	1 281 933,79	202 062,50 1 079 871,29	1 347 529,95	215 441,35 1 132 088,60
3	CULTURE, SPORTS ET LOISIRS Excédent de produits/charges	53 108,96	53 108,96	62 100,20	62 100,20
4	SANTE Excédent de produits/charges	383 755,09	1 789,00 381 966,09	436 099,20	3 000,00 433 099,20
5	PREVOYANCE SOCIALE Excédent de produits/charges	404 381,06	988,70 403 392,36	411 376,95	1 180,00 410 196,95
6	TRAFIC ET TELECOMMUNICATION Excédent de produits/charges	300 382,93	15 725,20 284 657,73	333 617,85	16 718,50 316 899,35
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMEN. TERR. Excédent de produits/charges	594 194,66	531 396,69 62 797,97	593 685,50	517 895,10 75 790,40
8	ECONOMIE PUBLIQUE Excédent de produits/charges	19 971,36	87,50 19 883,86	23 232,00	2 000,00 21 232,00
9	FINANCES ET IMPOTS Excédent de produits/charges	17 399,84 2 774 727,73	2 792 127,57	24 383,00 2 578 922,65	2 603 305,65
	TOTAUX	3 727 707,54	3 767 950,06	3 889 421,75	3 578 180,00
	Excédent de produits/ charges	40 242,52			311 241,75

Commentaires :

Les principales variations par dicastère sont les suivantes :

- 0. Administration générale** – les charges nettes sont légèrement supérieures au budget.
 - Service généraux : les frais pour la maintenance de logiciels – contrats sont à la hausse. 1^{er} amortissement de l’informatique à 25% concernant l’investissement 2023.
- 1. Ordre et sécurité publics, défense** – les charges nettes sont légèrement supérieures au budget.
 - Sécurité publique : installation d’un appareil de mesure et de contrôle de vitesse.
 - Question juridique : l’entente intercommunale du Service des curatelles de la Sionge et Rive gauche s’est constituée en Association intercommunale.
- 2. Formation** – les charges nettes sont inférieures au budget
 - Ecole primaire II : une différence positive due aux transitoires 2023.
 - Accueil extra-scolaire : la part communale à la prise en charge du déficit est moins élevée que budgétisée toutefois en augmentation par rapport à l’année 2023.
 - Les charges de transfert ne sont pas aussi élevées que prévues.
- 3. Culture, sports et loisirs** – les charges nettes sont inférieures au budget
 - Musique et théâtre : la participation à la salle de la culture CO2 et imputée au chapitre culture, autre.
 - Culture et autres : la fête du 1^{er} août n’a pas eu lieu et très peu de jeunes ont participé à la fête des jeunes citoyens.
 - Sports et loisirs : la participation à l’AISG Région sports est moins élevée que prévue.
- 4. Santé** – les charges nettes sont inférieures au budget
 - Etablissement médico-sociaux et foyer pour personnes âgées : le home Humilimont ne demande aucune participation au déficit pour l’année 2024 et une différence positive est comptabilisée due aux transitoires 2023.
 - Service de sauvetage : un remboursement des excédents 2023 et 2024 par le Secours Sud Fribourgeois
 - Les charges de transfert sont moins élevées.
- 5. Prévoyance sociale** – les charges nettes sont inférieures au budget
 - Différence liée aux charges de transfert
- 6. Trafic et télécommunications** – les charges nettes sont inférieures au budget
 - Routes communales : des travaux pour l’entretien du réseau routier n’ont eu lieu.
- 7. Protection de l’environnement et aménagement du territoire** – les charges nettes sont légèrement inférieures au budget
 - Approvisionnement en eau : un compte équilibré
 - Traitement des eaux usées : un compte équilibré
 - Gestion des déchets : une couverture à 90%
 - Aménagement du territoire : des frais supplémentaire concernant le PAL
- 8. Économie publique** – les charges nettes sont inférieures au budget
 - La participation aux syndicats des routes alpestres était surestimée.

9. Finances et impôts

- Impôts communaux spéciaux :
 - impôts sur les gains immobiliers : = + ≈CHF 37' 700.--
 - impôts sur les mutations immobilières = + ≈CHF 11'600.—
- Impôts communaux généraux :
 - impôts sur le revenu des PP années précédentes = +≈ CHF 26''000.—
 - impôts sur le revenu des PP = + CHF 78'000.00
 - impôts sur les prestations en capital = +≈ CHF 18'700.—
 - impôts sur la fortune des PP= + CHF 5'000.--
 - impôts à la source des PP = + CHF 16'800.—
 - impôts sur le bénéfice des PM = + CHF 7'000.--
- Postes non ventilables
 - prélèvement sur fonds routes et fonds rénovation la Croix-Verte = CHF 19'982.25
 - prélèvement sur la réserve liée au retraitement du PA = CHF 143'129.40

Pour conclure, la situation financière de notre commune est bonne à l'image de ces 10 dernières années. En effet, le résultat opérationnel était toujours positif.

6.3 Compte de résultats liste des dépassements selon le règlement des finances

6.3.1 Liste des dépassements supérieurs à 20 % mais inférieur à CHF 6'000.00 – les montants en dessous de CHF 2'500.00 ne sont pas commentés

Compte	Désignation	Comptes 2024	Budget 2024	Ecart 2024	
		Charges	Charges	Charges	Commentaire
0220.3090.00	Formation et perfectionnement du personnel	4 980,00	2 000,00	2 980,00	participation à la formation contrôle des habitants
0220.3158.00	Maintenance de logiciel et mises à jour	6 659,40	2 300,00	4 359,40	interventions sous-estimées
0220.3300.60	Amortissements informatique	7 230,00	1 664,00	5 566,00	1er amortissement de l'investissement 2023
0290.3132.00	Honoraires de conseillers externes, experts, spécialistes	3 009,70		3 009,70	dossier parchets communaux - conseils juridiques
1120.3111.00	Appareils de mesure et de contrôle de vitesse	5 785,50		5 785,50	pose radar pédagogique
2170.3113.00	Matériel informatique	2 922,00		2 922,00	caméra document digitale pour les classes d'école
2300.3637.01	Subventions de fin d'apprentissage / étude	8 000,00	4 000,00	4 000,00	demandes sous-estimées
6150.3111.01	Signalisation des routes	4 314,60		4 314,60	pose signalisations
6150.3151.01	Entretien des véhicules	13 660,85	10 000,00	3 660,85	panne tracteur Carraro
7100.3131.00	Honoraires et prestations de services	4 171,45		4 171,45	Géosud SA - mise à jour cadastre souterrain
7900.3010.00	Salaires du personnel	4 966,10		4 966,10	avant imputé au compte 7900.3000.00
7900.3050.00	Cotisations AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	2 616,45		2 616,45	cotisations 2020 (révision) à 2024
9610.3137.00	Impôts anticipés	5 505,09	2 810,00	2 695,09	remboursement par compte 9610.4400.10

Commentaires :

Selon le règlement sur les finances communales ces dépassements font l'objet d'une information et ne doivent pas être justifiés.

6.3.2 Liste des dépassements supérieurs à 20 % et à CHF 6'000.00

Compte	Désignation	Comptes 2024	Budget 2024	Ecart 2024	Différence	
		Charges	Charges	Charges	en %	Explicatif
7100.3510.00	Attributions au financement spécial maintien de la valeur	36 676,96	143,45	36 533,51	25467,77	pour équilibre du compte
7900.3132.00	Honoraires de conseillers externes et prestations service	20 738,99	4 000,00	16 738,99	418,47	PAL - accord de la CF

Commentaires :
Les principales différences proviennent du compte : protection de l’environnement et aménagement du territoire.

7. Compte des investissements

7.1 Aperçu du compte des investissements selon les groupes de matières

DEPENSES		Comptes 2024		Budget 2024	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50	Immobilisations corporelles	550'649.09	-	734'859.50	-
51	Investissements pour le compte de tiers	-	-	-	-
52	Immobilisations incorporelles	2'702.50	-	30'376.50	-
54	Prêts	-	-	-	-
55	Participations et capital social	-	-	-	-
56	Propres subventions d'investissements	-	-	-	-
57	Subventions des investissements à redist.	-	-	-	-
58	Investissements extraordinaires	-	-	-	-
5	Total dépenses	553'351.59	-	765'236.00	-
RECETTES		Comptes 2024		Budget 2024	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
60	Transferts d'immobilisations corporelles	-	-	-	-
61	Remboursement de tiers	-	-	-	-
62	Transferts d'immobilisations incorporelles	-	-	-	-
63	Subventions d'investissements acquises	-	391'233.00	-	301'680.00
64	Remboursement de prêts	-	-	-	-
65	Report de participations	-	-	-	-
66	Remboursement de propres subventions	-	-	-	-
67	Subventions d'investissement à redistrib.	-	-	-	-
68	Recettes d'investissements extra.	-	-	-	-
6	Total recettes		391'233.00		301'680.00
CLÔTURE		Comptes 2024		Budget 2024	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
590	Report au bilan des recettes	391'233.00	-	301'680.00	-
690	Report au bilan des dépenses	-	553'351.59	-	765'236.00
690	Excédent de recettes/dépenses	162'118.59		463'556.00	

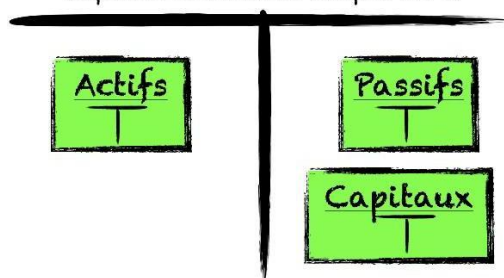


8. Bilan

(Généré automatiquement par le système informatique)

Compte	Désignation	Bilan au 01.01.2024	Bilan au 31.12.2024
1	ACTIF	12 936 273,09	13 304 268,29
10	Patrimoine financier	4 350 292,21	4 437 184,22
100	Disponibilités et placements à court terme	2 668 510,81	2 658 062,13
101	Créances	-1 281 658,35	-1 227 283,46
104	Actifs de régularisation	2 206 512,40	2 248 493,20
107	Placements financiers à long terme	15 177,35	16 162,35
108	Immobilisations corporelles PF	741 750,00	741 750,00
14	Patrimoine administratif	8 585 980,88	8 867 084,07
140	Immobilisations corporelles PA	8 385 890,13	8 695 964,12
142	Immobilisations incorporelles PA	91 460,50	70 327,40
145	Participations, capital social PA	108 630,25	100 792,55
2	PASSIF	-12 936 273,09	-13 304 268,29
20	Capitaux des tiers	-1 815 074,34	-2 164 724,97
200	Engagements courants	-50 513,78	-70 485,55
204	Passifs de régularisation (RG)	-107 439,30	-103 225,51
206	Engagements financiers à long terme	-959 603,45	-1 304 978,35
208	Provision à long terme	-697 517,81	-677 535,56
209	Engagements envers les financements spéciaux		-8 500,00
29	Capital propre	-11 121 198,75	-11 139 543,32
290	Financement spéciaux	-2 678 783,31	-2 800 014,76
295	Réserve liée au retraitement PA	-1 145 035,21	-1 001 905,81
299	Excédent ou découvert du bilan	-7 297 380,23	-7 337 622,75

L'équation comptable fondamentale
(exprimée à l'aide des comptes en T)



Manuel de gestion-réflexion / Christian Latour

9. Tableau des flux de trésorerie

Comptes	Libellés	CHF
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
90	Clôture du compte de résultats	40 242,52
33	Amortissement du patrimoine administratif	272 248,40
35	Attributions aux financements spéciaux	144 739,96
45	Prélèvement sur les financements spéciaux	-23 508,51
364	Réévaluation des prêts du patrimoine administratif	
365	Réévaluation des participations du patrimoine administratif	
466	Amortissements des subventions des investissements	-45 858,10
389	Attributions aux capitaux propres	
4490	Revalorisation du patrimoine financier	
489	Prélèvement sur les capitaux propres	-163 111,65
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		224 752,62

ACTIVITÉS D'OPÉRATION		
101	Variation des créances	-54 374,89
102	Variation des placements financiers à court terme	
104	Variation des actifs de régularisation	-41 980,80
106	Variation des marchandises, fournitures et travaux en cours	
1079	Variation des placements financiers à long terme	-985,00
109	Variation des créances financements spéciaux et fonds capitaux de tiers	
144	Variation prêts	
200	Variation des engagements courants	19 971,77
204	Variation des passifs de régularisations	-4 213,79
205	Variation des provisions à court terme	
208	Variation des provisions à long terme	
209	Variation envers les financements spéciaux	8 500,00
290	Variation des engagements des financements spéciaux	
Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle		-73 082,71

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
5900		Recettes d'investissement	391 233,00
6900		Dépenses d'investissement	-553 351,59
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement			-162 118,59

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
2064		Variation des emprunts	0
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement			0

VARIATION DE TRESORERIE			-10 448,68
-------------------------	--	--	------------

FLUX DE TRESORERIE SELON BILAN			
100		Solde de trésorerie au 1er janvier	2 668 510,81
100		Solde de trésorerie au 31 décembre	2 658 062,13
VARIATION DE TRESORERIE SELON BILAN			-10 448,68

10. Annexes aux comptes annuels

10.1 Etat du capital propres (art. 18 al. 1 let. c LFCO)

	290	291	295	299	29
	Financements spéciaux	Fonds enregistrés sous capital propre	Réserve liée au retraitement du patrimoine administratif	Excédent ou découvert du bilan	TOTAL Capital propre
Comptes 2024					
Etat au 01.01.	2 678 783,31	0,00	1 145 035,21	7 297 380,23	11 121 198,75
Attribution aux financements spéciaux	144 739,96				144 739,96
Prélèvements sur les financements spéciaux	-23 508,51				-23 508,51
Prélèvement sur la réserve liée au retraitement du Patrimoine administratif (sur 20 ans)			-143 129,40		-143 129,40
Résultat annuel				40 242,52	40 242,52
Etat au 31.12.2024	2 800 014,76	0,00	1 001 905,81	7 337 622,75	11 139 543,32

10.2 Tableau des provisions (art. 18 al. 1 let. d LFCO)

	2056		2088	205 et 208
	Provisions à court terme pour engagement de prévoyance		Provision à long terme du compte des investissements	
Comptes annuels 2024				
Etat au 01.01.	0,00		697 517,81	697 517,81
		✓		
Utilisation partielle de la réserve fonds route - investissements			-10 711,50	-10 711,50
Utilisation partielle réserve rénovation Croix-Verte - investissements			-9 270,75	-9 270,75
Etat au 31.12.2024	0,00		677 535,56	677 535,56

10.3 Tableau des participations (art. 18 al. 1 let. e LFCO)

	10702,00	10703,00	10704,00	14540,00	14520,02	14550,01	14550,02	14550,03	14550,04
Nom de l'organisation	Banque Raiffeisen	Actions SI EVERDES	Gruyère Energie	Participation à la SAIDEF Posieux	Participation à la STEP Vuippens (AIS)	Actions Espace Gruyère	Actions Remontés La Berra SA	Télécabine Charmey Les Dents Verts SA	Coopérative fromages alpage
Forme juridique	Société coopérative	Société anonyme	Société anonyme	Société anonyme	Association des communes	Société anonyme	Société anonyme	Société anonyme	Coopérative
Activités, tâches publique accomplies	collecter l'épargne des détenteurs de capitaux; accorder des crédits aux agents économiques déficitaires; gérer les dépôts et offrir des services financiers.	Construction,acquisition, vente, gérance de tous immeubles	Produire, approvisionner et distribuer de l'énergie	Construction et exploitation d'installations d'élimination de déchets	Epuration des eaux usées du bassin de la Sionge	Promouvoir l'économie régionale, renforcer l'image de Bulle en tant que centre de l'élevage et de l'agriculture en général, créer et exploiter un centre d'activités	Construction et exploitation de remontées mécanique à la Berra	Construction et exploitation de remontées Charmey	Sauvegarder la production du Gruyère et du Vacherin d'alpage
Capital total de l'organisation		80 000,00	8 910 000,00	27 000 000,00		3 389 550,00	4 500 000,00		
Part de la commune				0,00083%					
Valeur d'acquisition de la participation	200,00	3 000,00	123 750,00	22 560,00	261 266,85	600,00	1 000,00	1000,00	100,00
Valeur comptable de la participation	200,00	1,00	1,00	1,00	108 625,25	1,00	1,00	1,00	1,00
Principales autres parties intéressées					Bulle, Corbières, Hauteville, Marsens, Morlon, Pont-en Ogoz, Pont-La-Ville, Riaz, La Roche, Sorens, Vulruz, Vuadens				
Participations que détient en propre l'organisation									
Information sur les risques spécifiques									

10.4 Tableau des garanties (art. 18 al. 1 let. e LFCO)

Nom des destinataires/du cocontractant ou de la cocontractante	Rapport juridique	Indications sur les prestations couvertes par la garanties; nature, montant, caducité, intérêts, etc	Flux financiers pendant l'exercice (CHF)	Autre précisions spécifiques
Entreprises de droit privé selon CO/CCS				
Entreprises de droit public				
Contrats de droit public				
Autres engagements / leasing				

10.5 Tableau des immobilisations (art. 18 al. 1 let. f LFCO)

Compte / Num. d'immobilisation MCH2	Désignation	Valeur d'acquisition / coût de construction	Valeur au bilan au 01.01.2024	MCH2 cpte amortissement 2024	Amortissements cumulés au 31.12.2024	Valeur résiduelle MCH2 au 31.12.2024	Dépenses- Recettes d'investissements 2024
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF		11 287 056,26	10 733 704,67	243 277,60	3 109 084,00	8 177 972,26	553 351,59
1400	Terrains (bâti et non bâti)	2 059 034,60	2 059 034,60	-	-	2 059 034,60	-
1401	Routes et voies de communications	3 201 795,15	2 760 907,45	83 478,20	922 882,60	2 278 912,55	440 887,70
1402	Aménagement des cours d'eau	55 881,30	55 881,30	2 794,10	35 142,70	20 738,60	44 342,45
1403	Autres ouvrages de génie civil	2 392 350,11	2 348 007,66	42 116,70	560 191,80	1 832 158,31	-
1404	Bâtiments	3 395 282,30	3 329 863,36	101 348,60	1 552 561,90	1 842 720,40	65 418,94
1405	Forêts	24 891,00	24 891,00	-	-	24 891,00	-
1406	Biens meubles	157 821,80	155 119,30	13 540,00	38 305,00	119 516,80	2 702,50
1407	Installations en constructions						
AUTRES IMMOBILISATIONS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF		1 009 574,51	1 009 574,51	28 970,80	320 466,70	689 106,81	0.00
1409	Autres immobilisations corporelles (terrain alpages)	517 991,86	517 991,86	0,00	0,00	517 991,86	-
1429	Autres immobilisations incorporelles (plans)	230 314,80	230 314,80	21 133,10	159 987,40	70 327,40	-
145-2,-4	Participations	261 267,85	261 267,85	7837,70	160 479,30	100 788,55	-
IMMOBILISATION CORPORELLES DU PATRIMOINE FINANCIER		741 750,00	741 750,00	-	-	741 750,00	0.00
1080.00	Terrains non bâtis	741 750,00	741 750,00	-		741 750,00	
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS		-1 782 183,45	-1 390 950,45	-45858,10	-477205,10	-1 304 978,35	-391 233,00
2068	Subventions d'investissement passif	-1 782 183,45	-1 390 950,45	-45858,10	-477205,10	-1 304 978,35	-391 233,00

11. Indicateurs financiers et limitation de l'endettement

INDICATEURS FINANCIERS MCH2

Valeurs indicatives

1. TAUX D'ENDETTEMENT NET	-67.48	BON
2. DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT	138.63%	HAUTE CONJONCTURE
3. PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS	-0.64%	BON
4. DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS	53.85%	BON
5. PROPORTION DES INVESTISSEMENTS	14.34%	Effort d'investissement moyen
6. PART DU SERVICE DE LA DETTE	5.41%	Charge acceptable
7. DETTE NETTE PAR HABITANT EN FRANCS	-1942	Patrimoine net
8. TAUX D'AUTOFINANCEMENT	6.01%	MAUVAIS

Commentaires :

Voici les indicateurs financiers et vous constaterez que les valeurs indicatives sont bonnes:

- Le taux d'endettement net
- Le degré d'autofinancement
- La part de charges d'intérêts
- La dette brute par rapport aux revenus
- La proportion des investissements
- La part du service de la dette
- La dette nette par habitant en francs
- Le taux d'autofinancement

L'endettement au 31.12.2024 auprès de nos associations régionales s'élève à CHF 1'944'584.80. Si nous n'imputons pas ces engagements hors bilan, le taux d'endettement net serait de -147'85%, la dette brut par rapport aux revenus de 1.88% et la dette nette par habitant de -CHF 4'254.00

Bases légales

Loi sur les finances communales du 22 mars 2018 (LFCo) (RSF 140.6)

https://bdlf.fr.ch/app/fr/texts_of_law/140.6

Ordonnance sur les finances communales du 14 octobre 2019 (OFCo) (RSF 140.61)

https://bdlf.fr.ch/app/fr/texts_of_law/140.61

Directives de comptabilité MCH2

<https://www.fr.ch/etat-et-droit/communes/modele-comptable-harmonise-mch2>

Règlements communaux

<https://www.echarlens.ch/index.php/administration/reglements>